

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS  
HUMAINS ET DE LA PROMOTION  
DES PEUPLES AUTOCHTONES

SECRETARIAT GENERAL  
DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION,  
DES FINANCES ET DE L'EQUIPEMENT

SERVICE DE LA GESTION  
DU PERSONNEL DES JURIDICTIONS  
ET DES SERVICES JUDICIAIRES

REPUBLIQUE DU CONGO

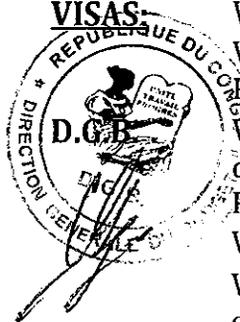
Unité\*Travail\*Progrès

Décret n° 2023-1575 du 15 septembre 2023  
Portant intégration et nomination dans la  
magistrature congolaise de certains des auditeurs  
de justice, en tête : **BOBONGO Louis Chrysos**.

(Régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISAS



Vu la constitution ;

Vu la loi n° 022-92 du 20 août 1992, portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;

Vu la loi n° 19-99 du 15 avril 1999, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 022-92 du 20 Août 1992, portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;

Vu la loi n° 23-92 du 20 août 1992, portant statut de la magistrature ;

Vu la loi n° 15-99 du 15 Avril 1999, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 23-92 du 20 août 1992, portant statut de la magistrature ;

Vu la loi n° 33-2022 du 16 août 2022, portant loi de finances rectificative pour l'année 2022 ;

Vu le décret n° 2017- 260 du 25 juillet 2017 portant organisation du ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;

Vu le décret n° 2003-99 du 07 juillet 2003, relatif aux attributions du ministre de la justice et des droits humains ;

Vu le décret n° 99-85 du 15 mai 1999, portant attributions et organisation du secrétariat général à la justice ;

Vu le décret n° 62-130 MF du 09 mai 1962, fixant le régime de rémunération des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2000-124 du 1<sup>er</sup> juillet 2000 portant reversement des magistrats ;

Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003, relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;

Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022, portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-471 du 30 septembre 2021, portant nomination des auditeurs de justice, en tête : **BOBONGO Louis Chrysos** ;

Vu les dossiers des intéressés.



DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : les auditeurs de justice dont les noms et prénoms suivent, de nationalité congolaise, diplômés de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) de Bordeaux (France), option : magistrature, sont intégrés et nommés dans la magistrature congolaise en qualité de magistrat de 2<sup>ème</sup> grade, 2<sup>ème</sup> groupe 1<sup>er</sup> échelon de la hiérarchie du corps judiciaire, indice 4275.

Il s'agit de :

1. **BOBONGO Louis Chrysos**, né le 3 janvier 1974 à Impfondo ;
2. **BONGOBO MOKASSA Dally Chrystelle**, née le 22 avril 1982 à Brazzaville ;
3. **GAKOSSO Archille Vladmir**, né le 28 mai 1980 à Mbinda ;
4. **MAKANI-NKA Nathalie**, née le 22 septembre 1978 à Pointe-Noire ;
5. **OMBOLA ITOUA Gervais Ferrol**, né le 1<sup>er</sup> décembre 1984 à Possi ;
6. **OLANDZOBO TSEYI ASSEMY**, née le 20 août 1979 à Pointe-Noire ;
7. **IKAMA Nique Anderson**, né le 4 janvier 1984 à Endoulou ;
8. **KOUBELO Rare Charles Clotaire**, né le 11 janvier 1971 à Pointe-Noire ;
9. **TSIBI ITITI Stéphanie Souvenirs**, née le 5 avril 1981 à Loubomo ;
10. **DIAMBOU BOUNKITA Presley Dimitri**, né le 24 septembre 1980 à Madingou ;
11. **BOMBETE Serge**, né le 1<sup>er</sup> juin 1982 à Litombi ;
12. **MABIKA-NDEMBI Sandrine**, née le 15 octobre 1979 à Ndende ;
13. **MOUNGAMBOULOU Ruth Amour**, né le 29 mars 1986 à Brazzaville ;
14. **TONGHAT Guy Sylver**, né le 25 février 1983 à Dongou ;
15. **NGAMBALE-EWELE Inès Euphrasia**, née le 16 décembre 1980 à Pointe-Noire ;
16. **NGOUNGA Lalys Roger**, né le 1<sup>er</sup> mars 1979 à Ngabé ;
17. **ABANDZOUNOU-NGUILI Davy Laurien**, né le 10 mai 1989 à Madingou ;
18. **GOMA Julio Bersyl**, né le 24 décembre 1985 à Brazzaville ;
19. **EBATA Brell Gervais**, né le 11 mars 1980 à Owando ;
20. **KENNEGUI Danny Eminence**, né le 16 mars 1981 à Pointe-Noire ;
21. **MOKELE EKONGOLIA Prisca**, née le 30 juin 1982 à Mossaka ;
22. **ONTSIRA Carmen Novie**, née le 20 octobre 1982 à Pointe-Noire ;
23. **MAHOUNGOU Avelle**, née le 4 juillet 1983 à Brazzaville.

**Article 2** : Le présent décret qui prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /-

2023 - 1575 Brazzaville, le

15 septembre 2023

Par le Président de la République,

**Dénis SASSOU NGUESSO**

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

**Anatole Collinet MAKOSSO**

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des  
Droits Humains et de la promotion des Peuples  
Autochtones,

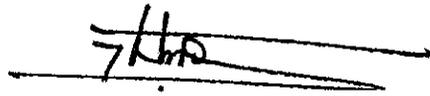


Aimé Ange Wilfrid BININGA

AMPLIATIONS :

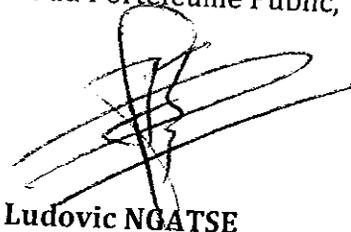
PM	2
MJDHPPA-CAB	2
SGJ-DAFE	2
Cour Suprême	2
DGB	2
DGCB <i>VMVFm</i>	2
SGG/BC <i>to</i>	2
JORC <i>CG</i>	2
INTERESSES	23
DOSSIERS	46/85.

Le Ministre de l'Economie et des Finances,



Jean-Baptiste ONDAYE

Le Ministre du Budget, des Comptes publics  
et du Portefeuille Public,



Ludovic NGATSE